COMMUNE DE CERNEX
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	**L'an deux mille dix huit** **le vingt-deux novembre à vingt heures** Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. **Date de convocation** : Le 15 novembre 2018 **Secrétaire de séance** : Gaël MENETRIER
Présents : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Valérie JIGUET, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT **Absent(e)(s) avec procuration :** Arnaud POLLET, Odette LAUDE **Absent(e)(s) sans procuration :** Maryline DURET	

Délibération n°D18-27

Objet : NON RATTACHEMENT DES CHARGES DANS LE CADRE D'UN BUDGET RELEVANT DE LA NOMECLATURE M49

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que :

Vu l'instruction M49 et notamment le chapitre 4 tome1 relatif aux opérations de fin d'exercice,

Considérant que les charges et produits de faible montant n'ayant pas d'incidence significative sur le résultat de l'exercice il peut donner lieu à une dispense de rattachement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 7000€ le seuil en-dessous duquel le rattachement des charges et produits à l'exercice ne sera pas effectué.

La présente délibération est valable jusqu'à la fin du mandat.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT

Certifiée exécutoire le 26 novembre 2018
Transmise en Sous-Préfecture le 26 novembre 2018
Affichée le 26 novembre 2018

COMMUNE DE CERNEX
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	**L'an deux mille dix huit** **le vingt-deux novembre à vingt heures** Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. **Date de convocation** : Le 15 novembre 2018 **Secrétaire de séance** : Gaël MENETRIER
Présents : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Valérie JIGUET, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT **Absent(e)(s) avec procuration :** Arnaud POLLET, Odette LAUDE **Absent(e)(s) sans procuration :** Maryline DURET	

Délibération n°D18-28

Objet : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que :

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 22, 26-1 et 108-1 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipement de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes ;

Considérant que la collectivité est tenue par ailleurs de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de prévention des risques professionnels ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation de prévention des risques professionnels qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de prévention des risques professionnels selon projet annexé à la présente délibération ;

La présente délibération est valable jusqu'à la fin du mandat.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT

Certifiée exécutoire le 26 novembre 2018
Transmise en Sous-Préfecture le 26 novembre 2018le
Affichée le 26 novembre 2018

COMMUNE DE CERNEX
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	**L'an deux mille dix huit** **le vingt-deux novembre à vingt heures** Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. **Date de convocation** : Le 15 novembre 2018 **Secrétaire de séance** : Gaël MENETRIER
Présents : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Valérie JIGUET, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT **Absent(e)(s) avec procuration :** Arnaud POLLET, Odette LAUDE **Absent(e)(s) sans procuration :** Maryline DURET	

Délibération n°D18-29

Objet : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que :

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 22, 26-1 et 108-2 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire / Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

La présente délibération est valable jusqu'à la fin du mandat.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT

Certifiée exécutoire le 26 novembre 2018
Transmise en Sous-Préfecture le 26 novembre 2018
Affichée le 26 novembre 2018

COMMUNE DE CERNEX
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	**L'an deux mille dix huit** **le vingt-deux novembre à vingt heures** Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. **Date de convocation** : Le 15 novembre 2018 **Secrétaire de séance** : Gaël MENETRIER
Présents : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Valérie JIGUET, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT **Absent(e)(s) avec procuration :** Arnaud POLLET, Odette LAUDE **Absent(e)(s) sans procuration :** Maryline DURET	

Délibération n°D18-30

Objet : ACQUISITION D'UNE LICENCE IV ET NOMINATION D'UN REGISSEUR

Considérant l'article L2251-3 du Code général des collectivités territoriales permettant aux communes, conformément à la notion d'intérêt public en cas de carence ou d'insuffisance de l'initiative privée, de reprendre ou créer un commerce et notamment un débit de boissons.

Considérant que pour assurer le maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural, les communes peuvent acquérir une licence de débit de boisson ou une licence restaurant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'accepter le principe d'achat d'une licence IV, dans la limite d'un budget de 10.000 €, hors frais.
- De l'autoriser à solliciter l'autorisation de Monsieur le Préfet, selon les conditions fixées par le Code de la Santé Publique.
- De l'autoriser, en cas d'avis positif de Monsieur le Préfet, à acquérir ce type de licence et le cas échéant, à signer tous les actes en découlant.
- De désigner Monsieur René Reffet comme régisseur de ladite licence IV, sous réserve que ce dernier ait suivi la formation obligatoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'accepter le principe d'achat d'une licence IV, dans la limite d'un budget de 10.000 €, hors frais.

- De l'autoriser à solliciter l'autorisation de Monsieur le Préfet selon les conditions fixées par le Code de la Santé Publique.

- En cas d'avis positif de Monsieur le Préfet, de l'autoriser à acquérir ce type de licence et le cas échéant, à signer l'acte de vente correspondant, ainsi que tous les actes en découlant.

- De désigner Monsieur René Reffet comme régisseur de ladite licence IV, sous réserve que ce dernier ait suivi la formation obligatoire.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT

Certifiée exécutoire le 26 novembre 2018
Transmise en Sous-Préfecture le 26 novembre 2018
Affichée le 26 novembre 2018

COMMUNE DE CERNEX
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	**L'an deux mille dix huit** **le vingt-deux novembre à vingt heures** Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. **Date de convocation** : Le 15 novembre 2018 **Secrétaire de séance** : Gaël MENETRIER
Présents : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, Jérôme WAHL, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Valérie JIGUET, Chloé MARTIN-GUERRE, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT **Absent(e)(s) avec procuration :** Arnaud POLLET, Odette LAUDE **Absent(e)(s) sans procuration :** Maryline DURET	

Délibération n° D18-31

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les demandes de subventions suivantes ont été adressées à la commune :

Association	Montant	Objet
ARPEC	1500 €	Classe découverte
Arbre à Palabres	1110 €	Subvention 2018 + rétroactif 2017
Festival de Musique du Faucigny	1000 €	Organisation du festival 2019

Monsieur le Maire propose l'attribution des subventions selon les montants ci-dessus et rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018 à l'article 6574.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

Association	Montant	Objet
ARPEC	1500 €	Classe découverte
Arbre à Palabres	1110 €	Subvention 2018 + rétroactif 2017
Festival de Musique du Faucigny	1000 €	Organisation du festival 2019

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT

Certifiée exécutoire le 26 novembre 2018
Transmise en Sous-Préfecture le 26 novembre 2018
Affichée le 26 novembre 2018